

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 039-243900420-20250924-119_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation

12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 24 septembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Souvans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Création d'un groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre d'installations solaires photovoltaïques en toiture N°119/2025

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

4

Excusés

6

Votants

36

Présents

Mesdames Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Bigueur, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Desarbres, Paillot (procuration à Mme Alixant), Falcinella-Gillard (procuration à Mme Hählen), MM. Ramaux (procuration à M. Rougeaux), Coutrot, Besia (procuration à M. Bigueur).

Absents MM. Poctier, Schouwey.

Vu l'article L414-3 du CGCT,

Vu les articles L2113-6 à 2113-8 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°132/2024 du 25 septembre 2024, par laquelle le Conseil communautaire a validé l'engagement d'un programme de solarisation du patrimoine public, qui a conduit à l'élaboration d'un plan de solarisation sur le patrimoine public du territoire,

Considérant la constitution d'un groupement de commande avec les communes ayant également des projets pour confier la mission de maîtrise d'œuvre à un prestataire unique permettrait d'accroître le nombre d'offres, de mutualiser les coûts de procédure et d'obtenir des tarifs plus attractifs,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Valider la création d'un groupement de commande pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre par le biais d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour des installations solaires photovoltaïques en toiture,
- Décider d'adhérer à ce groupement de commande pour la solarisation de la Médiathèque de Bel Air, le Siège de la CCVA, le Tiers-lieu, la future ex-caserne des pompiers de Mouchard et le Groupe scolaire de Chamblay,
- Décider que la Communauté de communes sera le coordonnateur du groupement et à ce titre :
 - Prendra en charge la procédure de consultation pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre par le biais d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents d'un an renouvelable trois fois,
 - Attribuera et notifiera le marché, chaque membre s'engageant à transmettre ses besoins au coordonnateur, respecter le choix de l'attributaire, assumer la passation et l'exécution des marchés subséquents le concernant,
- Décider que la Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle de la Communauté de communes,
- Autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande et les pièces afférentes à l'engagement du projet.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Eric Brugnot
Secrétaire de séance

